

## Pour éviter de reprendre un médicament contre-indiqué

Avec l'âge, Marie est de plus en plus gênée par ses douleurs articulaires.

– *Je ne sais plus quoi prendre pour les calmer. Le Topalgic° m'avait donné des vertiges. Alors une amie m'a fait essayer du Contramal° : même chose ! Je ne supporte aucun médicament !*

– *En fait, lui explique le médecin, le Contramal° et le Topalgic° contiennent la même substance, dont le vrai nom est **tramadol**.*

Il y a beaucoup d'autres traitements contre les douleurs : si Marie a besoin d'un calmant pour ses douleurs, le mieux est qu'elle évite désormais tous ceux qui contiennent du **tramadol**.

– *Mais le **tramadol** existe sous une douzaine de noms commerciaux très différents : vous en avez fait la désagréable expérience. Pour ne plus être piégée, le mieux est de se fier uniquement à la DCI (dénomination commune internationale), qui est le seul vrai nom du médicament.*

Maintenant Marie le sait : elle demandera toujours quelle est la DCI des médicaments qu'on lui propose, pour être sûre de les identifier.

### La DCI vous aide à éviter les effets indésirables des médicaments

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

**Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien**